

Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE), Adaptation juillet 2002

1. Le Conseil fédéral a décidé le 21 août 2002 ce qui suit:
Vu le rapport d'examen du 2 juillet 2002 établi par l'Office fédéral du développement territorial, les fiches relatives au projet de ligne électrique Massaboden resp. Mörel/Filet – Ulrichen sont approuvées.
2. Le PSE tel qu'approuvé le 27 juin 2001, de même que l'adaptation précitée du PSE, le rapport explicatif et le rapport d'examen, peuvent être consultés sur Internet à l'adresse:
<http://www.energie-schweiz.ch/bfe/fr/energiemaerkte/elektrizitaet/unterseite5/index.html>
ou sur demande, durant les heures de bureau, auprès de:
 - l'Office fédéral de l'énergie (OFEN)
Worbentalstrasse 32, 3063 Ittigen, tél. 031 322 56 63
 - l'Office fédéral du développement territorial
Bundeshaus Nord, 3003 Berne, tél. 031 322 40 58

15 octobre 2002

Office fédéral de l'énergie